

DEPARTEMENT DE LA MARNE
Commune de **BEZANNES**

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2020
CAP C du 08/12/2020
CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 08/12/2020,

ARRÊTE**Article 1 :** Tableau d'avancement

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
M. DIDEIRO Yannick	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1		Favorable

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- Affiché en mairie
- Transmis au Centre de Gestion pour publicité

Fait à Bezannes, le 17 décembre 2020
Le Maire

Dominique POTAR

DEPARTEMENT DE LA MARNE
Commune de **BEZANNES**

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2020**

CAP C du 08/12/2020

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 08/12/2020,

ARRÊTE**Article 1 :** Tableau d'avancement

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
Mme JUBREAUX Muriel	adjoint administratif territorial principal de 2 ^e classe	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1		Favorable

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- Affiché en mairie
- Transmis au Centre de Gestion pour publicité

Fait à Bezannes, le 17 décembre 2020
Le Maire,



Dominique POTAR